

**Sujet :** [INTERNET] favorable au projet d'extension de la Réserve naturelle du marais d'Yves

**De :** Marko Schöttler <marko.schottler@gmail.com>

**Date :** 05/12/2021 23:40

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Je suis favorable au projet d'extension de la Réserve naturelle du marais d'Yves.

Cordialement

Marko Schöttler

**Sujet :** [INTERNET] avis favorable extension RNN Marais d'Yves

**De :** Degos Lucas <lucasdegos@dbmail.com>

**Date :** 05/12/2021 19:46

**Pour :** "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Bonjour,

Je m'appelle Lucas Degos, j'ai 25 ans et je suis citoyen rochelais. Je souhaite apporter mon soutien au projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale du Marais d'Yves.

En effet, le site est reconnu en tant que refuge de biodiversité pour l'avifaune notamment en tant que lieu d'hivernage importants pour de nombreux limicoles et anatidés. C'est également un site reconnu pour le crapaud des dunes ou pélobate cultripède.

Par ailleurs, il existe un herbier de zoostères naines de 80 ha en Baie d'Yves, situé sur le périmètre de projet d'extension de la RNN. Il se trouve dans un état remarquable de conservation et l'intensification des usages maritimes côtiers représente une menace non négligeable. Dans le cadre du projet La Rochelle Littoral Zéro Carbone, les herbiers représentent de sacrés atouts du point de vue du stockage du carbone.

De plus, une extension permettrait davantage de promotion et de sensibilisation auprès du public, notamment sur la frange littorale.

Contrairement à certaines aires protégées, il ne s'agit pas, à mon sens, d'une mise sous cloche de la nature. En effet, la piste cyclable sera toujours praticable, ainsi que les déambulations le long de la plage seront toujours possibles et l'activité ostréicole et l'élevage seront maintenues. Il est vrai que l'activité de chasse ou de pêche à pied seront prohibées dans le cadre de l'extension de la réserve. Cependant, ce sont des usages occasionnant des dégâts direct ou indirects sur la faune et les écosystèmes, sur un site exceptionnel. A site exceptionnel doit correspondre des mesures exceptionnelles.

Je me tiens à votre disposition pour des informations complémentaires,

Cordialement,

**Sujet :** [INTERNET] EP Extension réserve naturelle nationale du marais et de la baie d'Yves à YVES et FOURAS

**De :** "pR [gmail]" <pierre.rivaud@free.fr>

**Date :** 05/12/2021 19:36

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Avis favorable mais des réserves sur l'interdiction de la collecte des fossiles qui pourrait bénéficier d'une réglementation particulière contrôlée  
pR

Pierre RIVAUD

17139 Dompierre sur Mer

**Sujet :** [INTERNET] PÉTITION Projet d'extension de la RNN du marais d'Yves

**De :** soro carlo <soro.carlo17@gmail.com>

**Date :** 05/12/2021 17:48

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr, mairie@fouras-les-bains.fr, mairie-yves@wanadoo.fr

**Copie à :** Jean-Charles KOENIG <Jean-Charles.Koenig@laposte.net>

**Association Ponton SAM-BOOT Vergeroux le 5 décembre 2021**

**Monsieur le Préfet de Charente Maritime,**

**Monsieur le Maire de Fouras les Bains,**

**Monsieur le Maire de Yves,**

Aujourd'hui tout le monde convient de la nécessité de préserver la biodiversité dans le cadre de la faune et la flore.

C'est une chance d'avoir des instances qui s'acharnent à préserver cette nature.

Il n'en reste pas moins que, s'acharner aveuglément induit des répercussions que seuls les concernés peuvent apprécier, ou pas.

Dans un tout autre domaine , mon association s'est engagée à préserver le patrimoine culturel et immatériel de nos installations. Carrelet, ponton, pêcherie selon la région, retracent des traditions, une histoire.

Durant l'été , de nombreux promeneurs nous questionnent, nous félicitent et nous remercient de colorier ainsi notre littoral. Nul besoin de vous dire que ce cadre est envié et apprécié par des milliers de promeneurs tout au long de l'année.

**Parmi eux !! probablement des amoureux de**

## la nature. Eh OUI !!

L'article 2 des statuts de l'association PONTON SAM-BOOT que je préside, repose essentiellement sur l'aspect de préservation des installations.

Je cite :

### ARTICLE 2 : OBJET/BUT

( PONTON SAM-BOOT a pour vocation la pratique de la pêche au carrelet sur un ponton soumis à une AOT préfectorale sous le N° F233

PLAGE NORD FOURAS . En outre, elle a pour objectif d'entretenir, embellir et pérenniser dans le cadre des traditions les installations structurelles et accessoires du ponton dans le respect des règles environnementales régies par la loi en vigueur. )

Aujourd'hui je consacre la plus grande partie de mon temps à entretenir la structure .

Ceci est un impératif préfectoral. Dorénavant cette obligation ne sera plus garantie , au regard des nouvelles conditions drastiques imposées dans la réserve naturelle. Il ne faut pas se voiler la face.

Autrement dit, à terme nos installations sont en péril. Les pouvoirs publics ne peuvent pas organiser une discorde de cette ampleur.. Il faut trancher avec raison.

Le fondement serait de mettre en place une zone mitoyenne , en délimitant une bande à 100 mètres de la côte, comme proposée par l'association des Carrelets Charentais.

L'écosystème gardera toute sa quiétude, sans compter que ce projet multiplie par 6 l'étendue de l'actuelle réserve.

Merci à vous d'aller de l'avant pour une construction commune et consentie ,  
et non, par la destruction d'un patrimoine reconnu.

Association Ponton SAM-BOOT  
Mr Soro Carlo 06 84 52 27 32  
8 rue du 19 mars 1962  
17300 Vergeroux

Bien cordialement

— Pièces jointes : \_\_\_\_\_

PETITION RNN PontonSAM-BOOT.pdf

30 octets

## ENQUETE D'UTILITE PUBLIC RNN MARAIS D'YVES

Association Ponton SAM-BOOT

Vergeroux le 5 décembre 2021

**Monsieur le Préfet de Charente Maritime,  
Monsieur le Maire de Fouras les Bains,  
Monsieur le Maire de Yves,**

Aujourd'hui tout le monde convient de la nécessité de préserver la biodiversité dans le cadre de la faune et la flore.

C'est une chance d'avoir des instances qui s'acharnent à préserver cette nature.  
Il n'en reste pas moins que, s'acharner aveuglément induit des répercussions que seuls les concernés peuvent apprécier, ou pas.

Dans un tout autre domaine, mon association s'est engagée à préserver le patrimoine culturel et immatériel de nos installations. Carrelet, ponton, pêcherie selon la région, retracent des traditions, une histoire. Durant l'été, de nombreux promeneurs nous questionnent, nous félicitent et nous remercie de colorier ainsi notre littoral. Nul besoin de vous dire que ce cadre est envié et apprécié par des milliers de promeneurs tout au long de l'année.

**Parmi eux !! probablement des amoureux de la nature. Eh OUI !!**

L'article 2 des statuts de l'association PONTON SAM-BOOT que je préside, repose essentiellement sur l'aspect de préservation des installations.

Je cite : ARTICLE 2 : OBJET/BUT

( PONTON SAM-BOOT a pour vocation la pratique de la pêche au carrelet sur un ponton soumis à une AOT préfectorale sous le N° F233 ( PLAGÉ NORD FOURAS ).  
En outre, elle a pour objectif d'entretenir, embellir et pérenniser dans le cadre des traditions les installations structurelles et accessoires du ponton dans le respect des règles environnementales régies par la loi en vigueur. )

Aujourd'hui je consacre la plus grande partie de mon temps à entretenir la structure .  
Ceci est un impératif préfectoral. Dorénavant cette obligation ne sera plus garantie, au regard des nouvelles conditions drastiques imposées dans la réserve naturelle. Il ne faut pas se voiler la face. Autrement dit, à terme nos installations sont en péril. Les pouvoirs publics ne peuvent pas organiser une discorde de cette ampleur.. Il faut trancher avec raison.

Le fondement serait de mettre en place une zone mitoyenne, en délimitant une bande à 100 mètres de la côte, comme proposée par l'association des Carrelets Charentais. L'écosystème gardera toute sa quiétude, sans compter que ce projet multiplie par 6 l'étendue de l'actuelle réserve.

Merci à vous d'aller de l'avant pour une construction commune et consentie, et non, par la destruction d'un patrimoine reconnu.

Association Ponton SAM-BOOT  
Mr Soro Carlo 06 84 52 27 32  
8 ruede 19 mars 1962  
17300 Vergeroux  
Bien cordialement



**Sujet :** [INTERNET] Favorable à l'extension de la réserve naturelle du marais d'Yves  
**De :** Fabien MERCIER <fabienmercier66@gmail.com>  
**Date :** 05/12/2021 17:47  
**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour

Je suis favorable à l'extension de la réserve naturelle nationale des marais d'Yves qui doit porter sa surface à 1 206 hectares, contre 188 actuellement.

Ce projet s'inscrit pleinement dans la stratégie nationale pour les aires protégées 2021-2030. Il est en cohérence avec les objectifs de développer le réseau d'aires protégées pour atteindre au moins 30% de couverture du territoire national et de nos espaces maritimes et de renforcer le réseau d'aires protégées pour atteindre 10 % du territoire national et de nos espaces maritimes protégés par des zones sous protection forte. Cette stratégie doit se déployer à l'échelle de toutes les régions de France.

Cette extension permettra de consolider la conservation de la richesse exceptionnelle de ce patrimoine naturel unique en France avec une mosaïque de milieux naturels : estran vaseux, dunes sèches et mares temporaires plus ou moins saumâtres, marais et roselières, prairies humides et réseaux de haies.

Ce projet est favorable à la conservation de milliers d'oiseaux d'eau en halte migratoire et en hivernage qui recherche des zones de quiétude aussi bien à l'échelle des pertuis charentais qu'au niveau international.

Il renforcera les fonctionnalités écologiques du littoral et des marais nécessaires à la préservation des espèces faunistiques et floristiques.

Il peut également permettre de réfléchir à l'adaptation des espaces protégés face à l'élévation du niveau marin en lien avec les changements globaux.

C'est également un support de pédagogie pour sensibiliser les citoyens à la conservation de la nature. Il offre au public une nature accessible pour se ressourcer, retrouver une connexion au vivant, un support de recherche scientifique et de formations professionnelles pour des emplois d'aujourd'hui et de demain.

Protéger nos espaces naturels et les espèces associées, c'est protéger l'humanité, notre bien-être et notre santé.

Fabien Mercier



**Sujet :** [INTERNET] projet d'extension de la Réserve naturelle du marais d'Yves

**De :** Claude CHARRON <coco.1960@orange.fr>

**Date :** 05/12/2021 17:27

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Je viens par ce mail vous donner un avis favorable à l'extension de la réserve naturelle du marais d'Yves à 1206 hectares. Ce qui favorisera la préservation de la biodiversité du littoral atlantique.

Veillez agréer, Madame, Monsieur; mes sincères salutations.

Claude CHARRON.

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique pour l'extension de la Réserve naturelle nationale des marais d'Yves

**De :** poirienra <poirienra@gmail.com>

**Date :** 05/12/2021 14:18

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

A monsieur le préfet,

Je souhaite m'exprimer pour apporter mon soutien au projet d'extension de la Réserve naturelle des marais d'Yves après avoir pris connaissance du document de présentation du projet d'extension.

Ce projet me semble tout à fait cohérent et équilibré et l'extension de la réserve très souhaitable pour la protection des oiseaux migrateurs, amphibiens et autres éléments de la faune et de la flore. Cette extension sera un atout pour la région. Il est notamment très positif de maintenir la possibilité d'accès aux promeneurs et l'usage de la piste cyclable et surtout d'interdire largement la chasse.

Bien cordialement

M. Poirié

--

**Pr. Marylène Poirié**

**UMR ISA**

**Université Côte d'Azur, INRA (1355), CNRS (7254)**

**Evolution and Specificity of Multitrophic Interactions (ESIM)**

Sophia Agrobiotech Institute, 400 Route des Chappes,

BP 167, 06 903 Sophia Antipolis, France

[poirie@sophia.inra.fr](mailto:poirie@sophia.inra.fr) / [poirie@unice.fr](mailto:poirie@unice.fr)

Tel. 00 (4) 92 38 64 09

Si vous pensez que l'aventure est dangereuse, essayez la routine ...

Elle est mortelle.

Les sages auront duré,

Seuls les passionnés auront vécu

## Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

### Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui a priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : LEDRU ..... Prénom : Josiane .....

Adresse : 20, rue des Majol. ères ..... A7.220 St Vivien

Mail : josianeledru@sfr.fr .....

Téléphone : 06.28.84.25.82 .....

Signature :

#### Destinataires :

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envjr@pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envjr@pref17@charente-maritime.gouv.fr)

Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)

Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Copie à [secretaire@carrelets-charentais.com](mailto:secretaire@carrelets-charentais.com)

**Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »**

**Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021**

**Pétition**

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous défendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : LEDRU ..... Prénom : Josiane .....  
Adresse : 20, rue des Majolères 17220 St Vivien  
Mail : josianeledru@sfr.fr .....  
Téléphone : 06 28 84 25 82 .....

Signature : 

**Destinataires :**  
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)  
Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)  
Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « **Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique** »  
Copie à [secretaire@carrelets-charentais.com](mailto:secretaire@carrelets-charentais.com)

**Sujet :** [INTERNET] Fwd: pétition carrelets

**De :** louis marchand <lmarchand17@gmail.com>

**Date :** 05/12/2021 11:39

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr, mairie-yves@wanadoo.fr,  
mairie@fouras-les-bains.fr

**De :** louis marchand <lmarchand17@gmail.com>

**Date:** dim. 5 déc. 2021 à 11:25

**Subject:** pétition carrelets

Monsieur Le Préfet :

En recevant cette pétition signée , merci de bien vouloir entendre l'exaspération légitime de cette France qui commence à ne plus se taire face aux activistes extrémistes de l'environnement qui pourrissent la vie de la majorité de la population .

Pour faire écho aux propos de Feu Georges Pompidou, et dans la suite de GLASGOW est il vraiment urgent "d'emmerder " les propriétaires de Carrelets comme gage d'une action pour la sauvegarde de la vie sur la planète ?

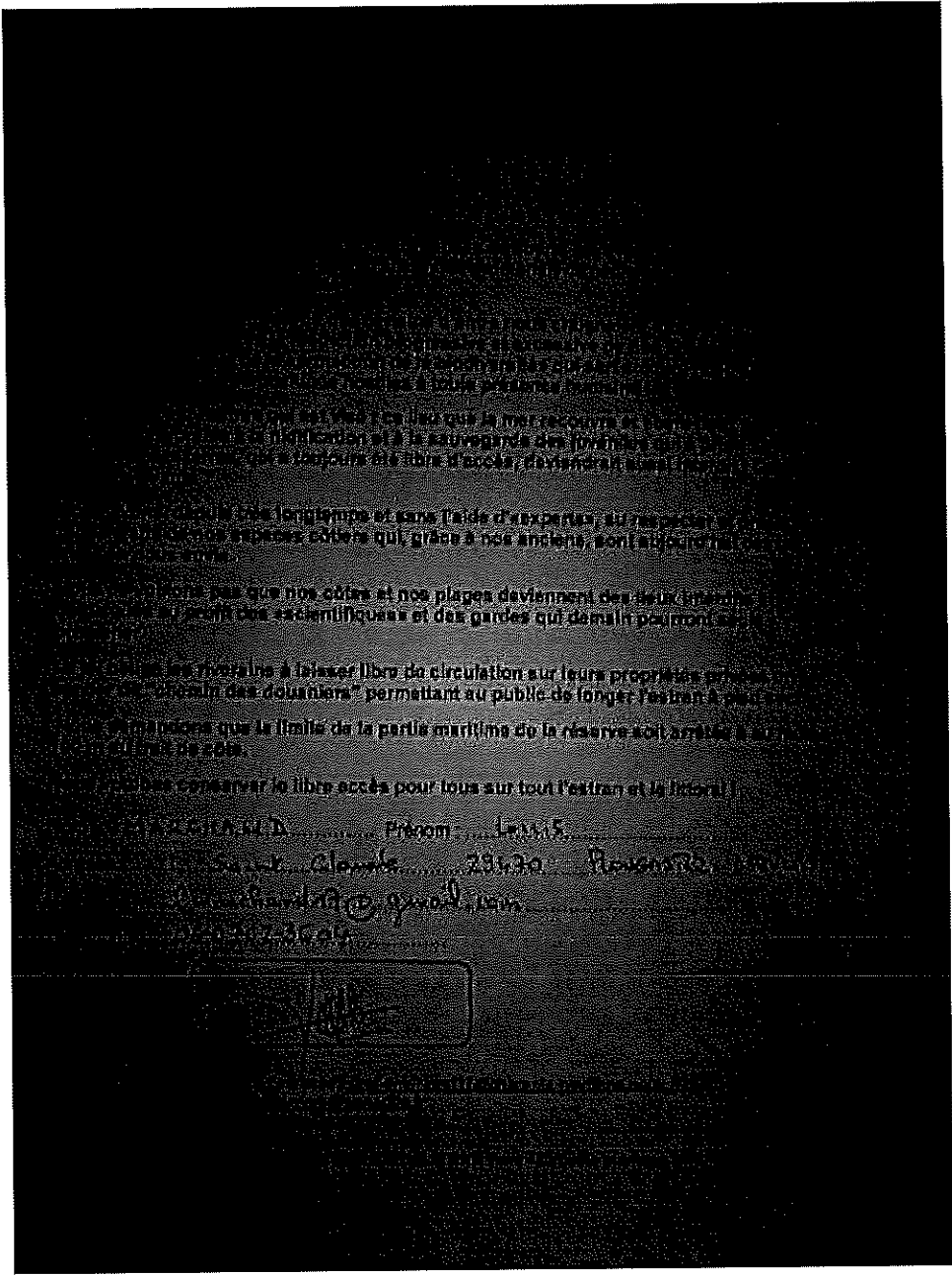
Il serait sage que l'Etat commence à reprendre la charge de l'Intérêt Général plutôt que d'écouter des groupuscules relayés par des journalistes complaisants .

Soyez assuré , Monsieur le Préfet de l'expression de ma respectueuse considération .

Louis MARCHAND

—IMG\_20211205\_112441.jpg—

---



**Sujet :** [INTERNET] Avis d'enquête publique: Extension de la réserve naturelle nationale des marais d'Yves

**De :** Christophe Boucher <christophe.boucher@lpo.fr>

**Date :** 05/12/2021 11:20

**Pour :** "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur le Préfet,

Je suis totalement favorable à l'extension de la réserve naturelle nationale des marais d'Yves. Habitant du territoire sur la commune du Breuil Magné, je suis pleinement pour l'extension de la réserve naturelle nationale des marais d'Yves, espace naturel remarquable pour la biodiversité. Cette extension permettra d'offrir une plus vaste zone de quiétude pour l'alimentation indispensable aux milliers d'oiseaux migrateurs qui se nourrissent sur les vasières de la Baie d'Yves à marée basse. Cette extension me paraît d'autant plus primordiale, du fait de la création au cœur de cet espace de nature protégé d'une digue de protection contre les risques de submersions marines qui risque d'avoir un impact sur les habitats et le rôle de reposoir que joue la réserve naturelle pour les limicoles côtiers à marée haute. Cette extension me paraît également indispensable vis-à-vis des risques d'élévation du niveau des eaux lié au réchauffement climatique et le recul du trait de côte. Ce projet, me permettra également de continuer à aller observer en famille de façon autonome (à pied ; à vélo) ou lors de sorties animées par les animateurs LPO de la réserve naturelle, les richesses paysagères ; floristiques et faunistiques de cet espace naturel préservé de notre territoire.

En vous remerciant de prendre en considération ma position.  
Bien cordialement

**Christophe Boucher**

**Sujet :** [INTERNET] Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête Publique

**De :** "Karem Lekfif " <karem.lekfif@gmail.com>

**Date :** 05/12/2021 11:14

**Pour :** <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>, <"mailto:mairie-yves"@wanadoo.fr>, <"mailto:mairie"@fouras-les-bains.fr>

**Copie à :** <"mailto:secretaire"@carrelets-charentais.com>

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint la pétition concernant le « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête Publique »

Cordialement,

MR LEKFIF Karem

— Pièces jointes : —

---

Pétition signée Carrelet.pdf

30 octets



# Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

## Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

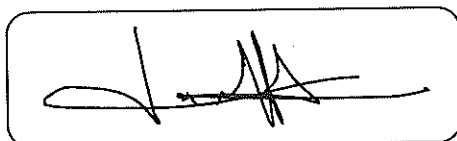
Nom : ...LEKFIF..... Prénom : ...Karem.....

Adresse : ...3 SQUARE DU MOULIN 78200 BUCHELAY.....

Mail : ...karem.lekfif@gmail.com.....

Téléphone : ...06 51 46 49 77.....

Signature :



**Destinataires :**

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)

Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)

Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

**Par mail, objet du mail :** « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Copie à [secretaire@carrelets-charentais.com](mailto:secretaire@carrelets-charentais.com)

**Sujet :** [INTERNET] Projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves - Enquête publique - 05/12 8h30

**De :** "Gmail JCK" <koenig.jeancharles@gmail.com>

**Date :** 05/12/2021 08:40

**Pour :** <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

**Copie à :** "ROBLIN Didier" <mairie-yves@wanadoo.fr>, "COIRIER Daniel" <mairie@fouras-les-bains.fr>

**Mortagne, le dimanche 5 décembre**

**2021, 8h30**

**Monsieur le Préfet de Charente Maritime,**

**Monsieur le Maire de Fouras les Bains,**

**Monsieur le Maire de Yves,**

Je vous prie de trouver en pièces jointes les pétitions relatives au Projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves qui m'ont été remises à votre intention par :

- M. Christian VIGNAUD
- Mme Claire NOALLY
- M. Claude FOUGERIT
- Mme Gwennaëlle SOULARD CUENOT
- M. Jan PIEK
- M. Jean-Michel COURAUT
- M. Jean-Pierre LUC-FRIMUOL
- M. Jeffrey THERY
- M. José FERNANDEZ

Je vous en souhaite bonne réception,

Cordialement,

Jean-Charles KOENIG  
21 rue Jean PERRY - Mortagne  
17290 THAIRÉ D'AUNIS  
Mobile :+33 (0)6 12 18 02 07

— Pièces jointes : —

Christian VIGNAUD.pdf	30 octets
Claire NOALLY.pdf	30 octets
Claude FOUGERIT.pdf	30 octets
Gwennaëlle SOULARD CUENOT.pdf	30 octets
Jan PIEK.pdf	30 octets
Jean-Michel COURAUT.pdf	30 octets

# Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

## Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

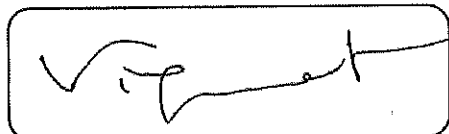
Nom : VIGNAUD ..... Prénom : Christian .....

Adresse : Chemin de l'Abbaye, Socos, Mufues, 64122

Mail : christian.vignaud@bbox.fr .....

Téléphone : 06 89 72 62 72 .....

Signature :



### Destinataires :

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)

Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)

Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Copie à [secrtaire@carrelets-charentais.com](mailto:secrtaire@carrelets-charentais.com)

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

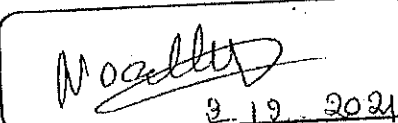
Nom : NOAÏLY..... Prénom : Clair.....

Adresse : Thurion.....42510.....BALBIS.....

Mail : cpnoaily@yahoo.fr.....

Téléphone : 0687975980.....

Signature :

  
3.12.2021

Destinataires :

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)

Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)

Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »  
Copie à [secretaire@carrelets-charentais.com](mailto:secretaire@carrelets-charentais.com)

# Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

## Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : F. FOURGÉRIE..... Prénom : Claude.....

Adresse : D.D. Rue de la Gare 79270 FRONTENAY - R.R.

Mail : Mauricette.fougerie@sfr.fr.....

Téléphone : 0549045884.....

Signature :



### Destinataires :

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)

Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)

Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Copie à [secretaire@carrelets-charentais.com](mailto:secretaire@carrelets-charentais.com)

# Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

## Pétition

**Trop c'est trop !**

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

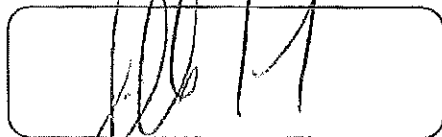
Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : SOULARD CUENOT Prénom : Fluennelle  
Adresse : Château de Villeneuve La Comtesse 17330 Villeneuve  
Mail : soulardfluennelle@free.fr

Téléphone : .....

Signature :



**Destinataires :**

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)

Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)

Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

**Par mail, objet du mail :** « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Copie à [secretaire@carrelets-charentais.com](mailto:secretaire@carrelets-charentais.com)

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : ..... **PIEK** ..... Prénom : **Jan** .....  
Adresse : ..... **17 rue Napoléon 1 17130 Tonnay-Charente** .....  
Mail : ..... **janisduardpik@gmail.com** .....  
Téléphone : ..... **06 62 52 91 63** .....

Signature :



Destinataires :

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)

Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)

Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Copie à [secretaire@carrelets-charentais.com](mailto:secretaire@carrelets-charentais.com)

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

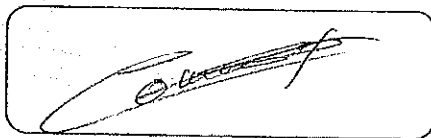
Nom : Couaut ..... Prénom : Jean-Michel .....

Adresse : Couautiac 17100 Saintes .....

Mail : .....

Téléphone : 06 15 43 62 24

Signature :



Destinataires : copie à [secretaire@carrelets-charentais.com](mailto:secretaire@carrelets-charentais.com)

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)

Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)

Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »



Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous réclamons qu'une bande littorale sur l'estran de 100 mètres de largeur à partir du trait de côte reste pleinement accessible au public !

Nom : Lucien Dupont.....

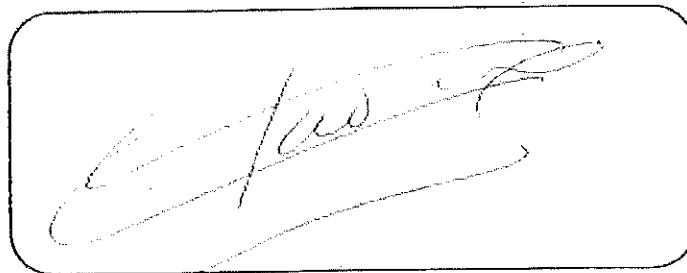
Prénom : Lucien.....

Adresse : 1, rue Raymond 33810 St Palais.....

Mail : lucien.dupont@wanadoo.fr.....

Téléphone : 06 37 28 33 47.....

Signature :



Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?


Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : A.M.F.R.Y. ..... Prénom : Steffen .....  
Adresse : 30...R.V.E...D.F...Salle .....  
Mail : lberg@jojo.fr ..... jojo@wanadoo.com .....  
Téléphone : 06-31-40-17103 .....

Signature : 

Destinataires : copie à [secretaire@carrelets-charentais.com](mailto:secretaire@carrelets-charentais.com)  
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)  
Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)  
Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »  
Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

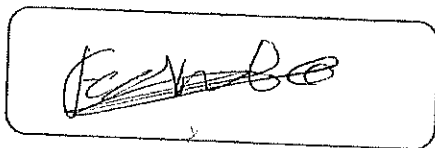
Nom : Fernandez ..... Prénom : José .....

Adresse : 135, Route de Cluses 74300 Châillon s/Cluses

Mail : .....

Téléphone : 06 20 02 51 81 .....

Signature :



Destinataires : copie à [secretaire@carrelets-charentais.com](mailto:secretaire@carrelets-charentais.com)

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)

Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)

Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »